



33^{ème} PIERRA MENTA ARECHES-BEAUFORT 2018

Règlement de course



Organisation

- Étapes avec des dénivellations de 2 000 à 3 000 m par jour.
- Parcours avec des passages de 40° à 45° à la montée ou à la descente.
- Les organisateurs pourront imposer des mesures de sécurité comme l'utilisation de la corde, cuissard, longe type via ferrata et crampons dans certains passages.

Règlement

1. Les équipes composées de 2 skieurs, peuvent être : masculines, féminines ou mixtes.
2. Pour chaque étape les organisateurs fixent l'heure de départ.
3. Les organisateurs se réservent le droit d'apporter au programme, à n'importe quel moment, toutes les modifications qu'ils jugeront nécessaires. En cas d'annulation de tout ou partie de l'épreuve, il ne sera prévu aucun remboursement des frais d'inscription.
4. L'organisation est déchargée de tout recours des coureurs.
5. Les organisateurs pourront imposer d'éventuelles neutralisations de temps au cours de chaque étape.
6. Des barrages horaires sont prévus sur les étapes.
7. L'équipe ne peut quitter les points de contrôle que lorsque les 2 coéquipiers sont pointés par le contrôleur.
8. Pour chaque étape le temps est pris lorsque l'équipe au complet passe l'arrivée. Le temps pris en compte est celui du deuxième équipier.
9. Le port du casque et des dossards est obligatoire entre la ligne de départ et la ligne d'arrivée - un dossard sur le sac et l'autre sur la partie supérieure de la cuisse droite.
10. Pendant l'étape, en cas d'abandon pour cause physique, technique ou dépassement des barrages horaires les compétiteurs doivent rentrer en contact avec les contrôleurs les plus proches, leur rendre les dossards et voir avec eux l'organisation du rapatriement. En cas de non respect de ces consignes, les compétiteurs évoluent à leurs risques et périls.
11. Un podium officiel journalier sera présenté dans l'aire d'arrivée avec les trois premiers de l'étape de chaque catégorie.
12. La compétition donnera lieu à deux classements :
 - équipes « dames »
 - équipes « hommes » et « mixtes »Les équipes « Espoir » sont classées avec les seniors avec mention de leur catégorie.
13. Toute réclamation sur un point du déroulement de la course doit être déposée par écrit auprès du Jury de Course dans l'heure qui suit l'affichage des résultats officiels à la salle de la Chaudanne à 16 h.
14. Pour toute réclamation, la décision sera prise par référence à la version en langue française du règlement et en rapport avec le règlement ISMF.
15. Le comité d'organisation a souscrit une assurance « responsabilité civile » propre à l'évènement. Il n'assure pas les coureurs. Chaque concurrent devra souscrire une licence-assurance le couvrant en compétition de ski alpinisme dotée en liquidité, (éventuels frais de secours, recherche et transport pour accident ou bris de matériel). **En cas d'accident une déclaration dans les 48 h devra être faite auprès de l'assurance par le concurrent ou tierce personne.**
16. Les participants autorisent les organisateurs de la Pierra Menta ainsi que les ayants-droit tels que partenaires et média, à utiliser les images fixes ou et audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la Pierra Menta sur des supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

17. Les concurrents reconnaissent la non-responsabilité des organisateurs pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.
18. Seuls les vêtements rangés dans les sacs fournis par l'organisation seront déposés dans le bungalow sur l'aire d'arrivée.
19. Les organisateurs ne sauraient en aucun cas répondre des conséquences dommageables imputables à une non-conformité de l'équipement des participants qui n'aurait pu être décelée lors des opérations de vérification. Les coureurs seront contrôlés (dossard + DVA) à l'entrée de leur ligne de départ.
20. Les coureurs devront suivre les instructions pour les parkings et avoir leur véhicule équipé pour l'hiver.
21. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident d'un concurrent ou de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation physique insuffisante.
22. En cas de casse de matériel, ski ou bâton peuvent être changés. En aucun cas l'organisation n'est obligée de fournir le matériel de change.
23. Des contrôles antidopage sont prévus.
24. Il est interdit d'utiliser une corde ou élastique pour assister son coéquipier pendant les 15 premières minutes de la course et dans les couloirs, sur une arête, une crête ou en descente.
25. Un des deux équipiers devra fournir une attestation d'assurance « RC familiale – Vie privée » avec le nom de l'assurance et le numéro de police.

Ravitaillement

Sur chaque tracé journalier, des zones de ravitaillement sont prévues et balisées où les compétiteurs pourront se faire ravitailler. En dehors de ces zones, le ravitaillement entraîne la disqualification.

Matériel obligatoire par personne (sur la base du règlement ISMF et FFME)

- A. Skis d'au moins 60 mm de largeur au patin, 80 mm à la spatule et 70 mm au talon avec carres métalliques sur au moins 90 % de la longueur. La mesure du fabricant sera retenue (minimum 160 cm pour les hommes et 150 cm pour les femmes).
- B. Les fixations (avant et arrière) doivent être du même fabricant et permettre le mouvement des talons à la montée et leur blocage à la descente avec système de déclenchement latéral et frontal.
- C. Une paire de peau anti-recul pour la course et une paire de peau anti recul de rechange dans le sac à dos.
- D. Chaussures montantes au-dessus de la malléole avec semelle crantée type Vibram avec 2 serrages efficaces (un au collier et l'autre sur le coup de pied). Les crans devront recouvrir 100% de la surface et leur profondeur ne pourra être inférieure à 4 mm. Elles doivent être compatibles avec l'utilisation de crampons.
- E. Un sac à dos avec un double portage pour les skis. Durant l'étape, pour des raisons de sécurité, le sac à dos doit être porté individuellement avec le matériel de secours.
- F. Bâton diamètre maximum 25 mm avec rondelles en plastique.
- G. Une couverture de survie de 1,80 m² minimum, sans modification après la sortie d'usine.
- H. Une gourde pleine de 1 litre minimum.
- I. Vêtements haut du corps, manches longues, à la taille du concurrent. Trois épaisseurs minimum dont une «coupe-vent». Une quatrième couche thermique à manches longues "vêtement qualité haute montagne".
- J. Vêtements bas du corps, jambes longues, à la taille du concurrent. Deux épaisseurs minimum dont une coupe-vent.
- K. Une paire de lunettes et de gants, un bonnet, un sifflet et une lampe frontale en état de marche.
- L. Une pelle à neige non modifiée, sortie d'usine (conforme aux normes ISMF).
- M. Un appareil de détection en avalanche, DVA 457 khz, conforme aux exigences de la norme EN 300718 (UIAA ou CE), tri antennes. Le DVA doit être porté à l'intérieur de la combinaison, dans une poche qui ferme
- N. Une paire de crampons 10 pointes minimum, dont deux à l'avant conformes à UIAA 153, munis d'une lanière de sécurité et réglée et adaptée à la chaussure du concurrent.

- O. Un cuissard norme UIAA105, 1 longe type via ferrata conforme à l'UIAA 128, 2 mousquetons (conformes à l'UIAA 121)
- P. Sonde de 2,40 m de long conforme à la norme ISMF
- Q. Casque obligatoire, fermé tout au long de la course, conforme aux normes CE EN 12492 et CE EN 1077 classe B.

En cas de doute le matériel peut être validé par le jury le Mardi 13 Mars 2018 de 10 h à 16 h à la salle de la Chaudanne à Arêches.

Briefing : le mardi soir il a lieu à 17 h 30 et à 18h les autres jours à la salle de la Chaudanne à Arêches.

Pénalisations

Les pénalisations en accord avec ISMF s'appliqueront à :

- A. Tout objet demandé par l'Organisation et manquant au contrôle.
- B. Non respect des conditions du port des dossards.
- C. Equipe incomplète au départ des points de contrôle.
- D. En cas d'assistance hors points de contrôle de la course.
- E. Pour abandon de matériel ou de détritrus.
- F. Coureur ne portant pas son propre sac.
- G. Si le second passe la ligne d'arrivée plus de 5 secondes après le premier, la pénalisation sera le double du temps de cet écart.
- H. Absence des vainqueurs du classement général, au briefing du soir à la salle de la Chaudanne pour la remise du dossard "jaune" : 100 € par coéquipier.
- I. Toutes les pénalités seront attribuées par le jury de course et pourront être graduées de 30 secondes jusqu'à la disqualification.

Disqualification

- 1. Départ avant l'heure fixée par les organisateurs. Non passage à un point de contrôle.
- 2. Imprudence ou erreur grave, entrave à la progression d'une équipe.
- 3. En cas de contrôle anti-dopage positif.
- 4. Pour tout matériel de sécurité manquant ou non-conforme.
- 5. Tout irrespect ou insulte envers tout participant à la compétition : Coureurs, bénévoles, organisateurs.
- 6. Temps de course dépassant de 90% le temps scratch toutes catégories confondues à l'arrivée de chaque étape.

Récompenses

HOMMES/MIXTES

- 1^{ère} équipe : 3000 €
- 2^{ème} équipe : 2000 €

3^{ème} équipe : 1500 €

4^{ème} équipe : 1000 €

5^{ème} équipe : 500 €

FEMMES

1^{ère} équipe : 3000 €

2^e équipe : 2000 €

3^e équipe : 1500 €

Soit pour cette édition 14 500 €. Plus nombreux lots.

Inscriptions

Pré-inscriptions uniquement sur <http://www.pierramenta.com>

La carte Grande Course est obligatoire pour vous inscrire. voir le site www.grandecourse.com/la-grande-course-fr

- 1. Le nombre d'équipes est limité à 210.
- 2. Participation aux frais 1 180 € par équipe. Ces frais comprennent l'hébergement collectif en pension complète à partir du mardi 13 mars 2018 au soir dans vos lieux d'accueil, jusqu'au samedi 17 mars après le déjeuner. Aucun remboursement ne sera accordé aux concurrents ne souhaitant pas prendre un hébergement proposé par l'organisation de la course.
- 3. Les serviettes de toilette ne sont pas fournies.
- 4. Les animaux ne sont pas admis dans les logements
- 5. Les vivres de course sont à la charge de chaque concurrent.
- 6. Les concurrents sont attendus le mardi 13 mars 2018 de 10h à 16 h à la salle de la Chaudanne pour contrôle des dossiers d'inscription et du matériel (skis, chaussures, bâtons, casque, DVA, cuissard et longe)
- 7. Un défilé de la Salle de la Chaudanne est obligatoire à 16 h 30 jusqu'à l'église d'Arêches pour la remise officielle des dossards

8. La cérémonie de clôture aura lieu le samedi 17 mars 2018 à 16 h à Beaufort .

Désistement

En cas de désistement, il sera retenu par équipe :

- Avant le 21/02/2018 : 30 € (frais de dossier)

- Avant le 07/03/2018 : 100 €

- Après le 07/03/2018 : 1180 €

Changement de co-équipier

Un changement de co-équipier ne sera pas pris en compte s'il n'est pas accompagné du règlement de 100 € (même le jour du contrôle des dossiers d'inscription et du matériel).

Chronométrage électronique

Votre DAG collé sur votre casque vous permettra d'être identifié avant le départ, aux éventuels points intermédiaires et à l'arrivée. Sans DAG, pas de classement !

Inscriptions des Seniors

Les pré-inscriptions de la 33^{ème} PIERRA MENTA se font uniquement sur internet www.pierramenta.com à partir du 1^{er} décembre 2017. Les inscriptions fermeront le 31 janvier 2018.

Elles se déroulent en trois phases :

1 - Chaque coureur s'inscrit sur le site internet individuellement en remplissant tous les champs et ajoutant les documents demandés :

- La carte Grande Course.
- Attestation d'assurance vous couvrant pour une compétition de ski alpinisme comme licence FFME annuelle, CAF avec assurance de personne, licences étrangères (FISI, FEEC, FEDME etc ...) – incluant la responsabilité civile, la recherche, le transport médicalisé pour accident ou bris de matériel. Attention, la licence FFME journalière ne couvre pas sur pistes de ski, demandez le supplément.
- **Certificat médical de moins de 3 mois**, attestant votre capacité à pratiquer le ski alpinisme en compétition. Sauf si tampon médical sur licence.
- Résultats de courses **avec classement** (au moins 2 courses) de ski alpinisme d'un bon niveau.
- Photos.
- Attestation RC familiale "vie-privée" avec nom de l'assurance et numéro de police.

Les dossiers incomplets seront refusés.

Une fois que votre dossier sera validé en "dossier complet" vous devrez attendre le 15 février 2018 pour savoir si votre équipe sera retenue ou non.

2 - Etude des dossiers

Les dossiers sont examinés jusqu'au 31 janvier 2018. Vous recevrez un e-mail indiquant l'état de votre dossier : retenu, en liste d'attente ou refusé pour cette année à partir du 15 février 2018.

3 - Équipes retenues et paiement

A partir du 15 février 2018, si vous recevez un e-mail indiquant que votre candidature est retenue, vous serez invité à payer l'inscription sur internet par Carte Bancaire seulement : 1 180 € par équipe.

Suivez les consignes en ouvrant à nouveau votre compte.

Si vous êtes en liste d'attente, un repêchage peut intervenir, surveillez votre compte et vos mails régulièrement.

23ème Pierra Menta Jeunes du 16 au 17 mars 2018 **Inscriptions et règlement « Jeunes »**

La 23^{ème} Pierra Menta Jeunes se déroule du vendredi 16 au samedi 17 mars 2018.

Pour l'année 2018, la course ne peut pas proposer d'hébergement. Nous vous conseillons de rapidement prendre contact avec les structures suivantes pour vous loger :

Centrale de Réservation : resa@areches-beaufort.com 00 33 4 79 38 12 90

Agence immobilière du Beaufortain : info@immobilier-beaufortain.com 00 33 4 79 38 11 70

Agence Arêches Immobilier : agence@areches-immobilier.com 00 33 4 79 38 15 79

Le circuit « Jeunes Pierra Menta » fait partie du circuit de la Grande Course. Pour s'inscrire à une course, chaque coureur devra acheter la carte "Grande Course" pour toutes les courses concernées. Elle coûte 10 € par personne. Pour acheter la carte il faut aller sur le site de la Grande Course www.grandecourse.com

Règlement Jeunes :

Le règlement est celui des seniors.

Le matériel

Identique à la course des seniors, sauf les crampons.

Les catégories

Les juniors âgés de 18 à 20 ans (années de naissance 1998, 1999, 2000)

Les cadets âgés de 15 à 17 ans (années de naissance 2001, 2002, 2003)

Les cadets ne pourront en aucun cas être surclassés en junior. Donc pas de possibilité de courir dans une autre catégorie que la sienne.

L'inscription à la course coûte 100 € par équipe

Licence pour tous les coureurs et attestation parentale obligatoire pour les mineurs.

Les équipes mineures doivent être encadrées par un parent ou un coach

Les étapes

Des parcours différents seront proposés aux Cadets avec environ 1400 m de dénivelé positif par jour et aux Juniors avec 1900 m de dénivelé positif par jour.

1° Etape: en direction de la Roche Parstire

2° Etape: en direction du Grand Mont

Accueil des compétiteurs

Le jeudi 15 Mars 2018 de 15h à 17h30 à la salle de la Chaudanne

Contrôle du dossier d'inscription et du matériel (skis, chaussures, bâtons, casque, DVA, cuissard, longe), attribution des dossards. Ce contrôle est obligatoire, en cas de manquement les compétiteurs ne pourront prendre le départ de la course le vendredi matin.

Briefing Jeunes à la salle de la Chaudanne à 18 h 00 en même temps que celui des seniors.

La proclamation des résultats aura lieu le Samedi 17 mars 2018 à 16h à Beaufort.

Attention

- **Bien connaître et respecter le règlement senior**, participer à la réunion de présentation de l'étape avec vos entraîneurs (étape pouvant être modifiée selon les conditions météo à la dernière minute).
- La dernière équipe ne pourra pas dépasser 90% en plus du temps de la première, à chaque étape, dans sa catégorie.
- Pour prendre le départ vous devez vous présenter sur votre ligne de départ avec vos dossards en place et votre DVA en marche dans la poche intérieure de la combinaison.
- Aux points de contrôles, les coéquipiers doivent repartir impérativement ensemble sous peine de disqualification.
- Se respecter les uns les autres en évitant de créer des bouchons, laisser la trace à une équipe plus rapide.